

<input type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/> Technologie
<input type="checkbox"/> Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation
	<input type="checkbox"/> MCeX

**CIRCULAIRE  
5 janvier 2011**

**RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL  
Enerplus Resources Fund (ERF.UN)  
Plan d'arrangement**

**L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.**

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que le plan d'arrangement en vertu duquel Enerplus Resources Fund (« ERF ») se convertira de la fiducie de revenu actuelle en une société versant des dividendes est complété. Selon les modalités du plan d'arrangement, chaque unité de ERF sera échangée contre une action ordinaire de la nouvelle société qui se nommera « Enerplus Corporation » et qui se négociera sous le symbole ERF.

Le retrait de la cote à la Bourse de Toronto des unités de ERF aura lieu à l'ouverture du marché le jeudi 6 janvier 2011.

**Enerplus Resources Fund (ERF.UN)  
CDCC - détails du rajustement :**

Conformément aux modalités de rajustement énoncées à l'article A-902 des Règles de la CDCC, toutes les options sur unités de ERF seront rajustées comme suit :

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :**                    **Le 6 janvier 2011**
- **SYMBOLE DES OPTIONS :**            **Inchangé**
- **NOMBRE DE CONTRATS :**            **Inchangé**
- **MULTIPLICATEUR :**                    **100**
- **PRIX DE LEVÉE :**                      **Inchangés**
- **NOUVEAU LIVRABLE PAR**    **100 actions ordinaires de Enerplus Corporation (ERF)**

**CONTRAT :**

- **LIMITES DE POSITION ET**      **Inchangées**  
**DE LEVÉE :**
  
- **NOUVEAU CUSIP :**                      **292766102**

**Bourse de Montréal Inc. - détails du rajustement :**

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'option **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le plan d'arrangement et devront donc **saisis à nouveau** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

**Le symbole des séries existantes de ERF restera inchangé.**

**VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTION SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.**

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec le Service aux membres de la CDCC.

Brian Gelfand  
Vice-président, Relations institutionnelles et Opérations de marché

Circular no.: 005-2011